

Qu'est-ce que l'impératif passé (ou passé de l'impératif) ?

- L'impératif ne se conjugue qu'avec trois personnes : 2^{ème} personne du singulier (tu), 1^{ère} personne (nous) et 2^{ème} personne (vous) du pluriel.
- Il n'y a pas de sujet exprimé.
- L'impératif passé est un temps composé qui permet d'exprimer une notion d'antériorité. (Par exemple un ordre qui devra être respecté avant une action qui n'a pas encore eu lieu)
- C'est un temps peu utilisé.

Exemple : *Aie sorti tes affaires pour travailler quand je reviens.*

Comment se conjuguent les verbes du troisième groupe à l'impératif passé ?

- Pour conjuguer un verbe du troisième groupe à l'impératif passé
- on prend l'impératif présent de l'auxiliaire être ou avoir,
- et on ajoute le participe passé du verbe conjugué.

A l'impératif passé, la majorité des verbes du 3^{ème} groupe se conjugue avec l'auxiliaire « avoir ».

Exemples :

- le verbe « dormir » :

Aie dormi

Ayons dormi

Ayez dormi

- le verbe « ouvrir » :

Aie ouvert

Ayons ouvert

Ayez ouvert